

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

SYSTEMES DE TRANSPORTS AUTRES QUE FERROVIAIRES

La Commission Permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en sa réunion du 26 mars 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le budget régional de l'exercice 2021,
- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code des Transports
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°1450 du 29 mars 2018 autorisant l'intervention de la Région en maîtrise d'ouvrage directe pour les projets de systèmes de transport public en site propre et donnant à cet effet délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des actes nécessaires.
- Vu la Délibération de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°AP-2019-03 / 17-11-2760 du 28 mars 2019 « La Région innove pour vos transports - pour de nouvelles mobilités propres et accessibles » en faveur du projet de BHNS Trévoux-Sathonay-Lyon et de la poursuite des études et procédures pour sa réalisation
- Vu la Délibération n°CP-2020-12 / 17-140-4743 du 14 décembre 2020 validant la poursuite du projet en phase opérationnelle
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°CP-2020-04 / 17-44-4037, du 17 avril 2020, actant le principe de l'intervention en maîtrise d'ouvrage directe par la Région pour le Projet d'amélioration de l'accessibilité du bassin de mobilité pontois (autour de l'agglomération de Pont-de-Chéruy, et de Crémieu, dans le nord-Isère) incluant un système de transport public en site propre pour la liaison Lyon - Meyzieu - Pont-de-Chéruy/Tignieu/Crémieu (emprise CFEL), d'une connexion avec la Plaine de Saint-Exupéry (PSE).
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°CP-2021-02 / 17-0-4797, du 24 février 2021, approuvant la convention de cofinancement entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, relative à l'étude d'opportunité et de préfaisabilité dans le cadre du Projet d'amélioration de l'accessibilité du bassin de mobilité autour de Pont-de-Chéruy et Crémieu, dans le nord-Isère.
- Vu la délibération du Conseil régional n°16.00.06 du 4 janvier 2016 donnant délégations à la Commission permanente,
- Vu le rapport correspondant de Monsieur le Président du Conseil régional,

Vu l'avis de la commission organique,

Après en avoir délibéré.

DÉCIDE

I - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

I.1 - BHNS TREVOUX-SATHONAY-LYON : AFFECTATION BUDGETAIRE ET CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE L'ETAT / Plan de relance

- 1) **D'affecter une somme de 11,5 M€, en autorisation de programme (chapitre 908) aux dépenses liées à la poursuite du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Trévoux-Lyon en phase opérationnelle, phase incluant la poursuite des études techniques de conception et des expertises nécessaires au pilotage du projet ainsi que des acquisitions foncières, au titre des systèmes de transports autres que ferroviaire, dans le cadre de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service Trévoux-Lyon.**
- 2) **D'approuver le dépôt d'une candidature de la Région pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Trévoux-Lyon dont elle est maitrise d'ouvrage à l'appel à projets relatifs aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux du Ministère chargé des transports lancé le 15 décembre 2020.**

II - CHEMIN DE FER DE L'EST LYONNAIS (CFEL)

II.1 - Projet d'amélioration de l'accessibilité du bassin de mobilité autour de Pont-de-Chéruy et Crémieu, dans le nord-Isère - CFEL : : AFFECTATION BUDGETAIRE / Plan de relance

1) D'affecter une somme de 1,5 M€, en autorisation de programme (chapitre 908) aux dépenses liées à la mise en œuvre du projet d'amélioration de l'accessibilité du bassin de mobilité autour de Pont-de-Chéruy et Crémieu, dans le nord-Isère - CFEL, phase incluant la poursuite des études techniques de faisabilité, le lancement des études de maîtrise d'œuvre et de pilotage, des acquisitions foncières, des premiers travaux d'entretien ou d'agréments, ainsi que toutes actions nécessaires à cette phase de mise en œuvre, au titre des systèmes de transports autres que ferroviaire, dans le cadre de l'opération Chemin de Fer de l'Est Lyonnais.

Envoyé en préfecture le 31 mars 2021
Reçu en préfecture le 31 mars 2021
Affiché le 31 mars 2021
Numéro AR : 069-200053767-20210326-
Imc138738-DE-1-1

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional